

Annexe 4-4
ELECTIONS A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE
DU CNAM
SCRUTIN DU JEUDI 6 DECEMBRE 2018

DESIGNATION DES REPRESENTANTS (après résultats)

Attention, le nombre de représentants titulaires et suppléants à désigner dépend du nombre de sièges obtenus par l'organisation syndicale lors des résultats.

Catégorie : **A** **B** **C**

Représentants du syndicat :
(sigle de l'organisation syndicale)

- Titulaire n°1 :
- Suppléant n°1 :
- Titulaire n°2 :
- Suppléant n°2 :

Jeudi 27 décembre 2018 au plus tard 17 heures
Direction des ressources humaines - Case 4DGS03
Accès 6 – 2^{ème} étage – B° 6-2-05 ou 6-2-04
drh.elections@cnam.fr

(Attention : fermeture du Cnam à partir du samedi 22 décembre inclus)